



CONTRAT DE **CONSIGNATION**

1. Sommairement, il s'agit de nous laisser en consignation des romans pour les rendre accessibles à moindre coût à d'autres lecteurs qui fréquentent la Librairie Poirier. Une fois le livre vendu, vous bénéficiez d'un crédit applicable à tout ce qui est neuf en magasin, excluant les toiles.

Les modalités sont les suivantes :

- 1.1. Vos romans doivent idéalement être récents et en bon état.
- 1.2. Nous n'acceptons que les romans s'adressant aux adultes (des exceptions peuvent s'appliquer).
- 1.3. Nous nous réservons le droit de refuser un livre datant en-deçà de l'an 2000 ou pour toute autre raison à la discrétion du libraire.
- 1.4. Si le livre semble trop abîmé, nous nous réservons le droit de le refuser ou de réduire son prix de vente en fonction des dégâts.
- 1.5. Nous refusons les livres provenant d'élagage de bibliothèques et les copies de presse.
2. Nous prenons un maximum de six (6) livres ou lots de livres (série) par compte. Lorsque plusieurs tomes d'une même série sont vendus ensemble, ils ne comptent que pour une place sur les six accordées.
 - 2.1. Les séries doivent obligatoirement être de la même maison d'édition.
 - 2.2. Les séries doivent obligatoirement comprendre le premier tome et se suivre.
 - 2.3. Un maximum d'un compte par client par téléphone est autorisé.
3. Le libraire devra indiquer, au crayon de plomb, votre numéro de membre, le prix de vente ainsi que la catégorie du livre à l'intérieur de la page de garde afin de l'identifier. Il devra également coller une étiquette.
4. Vos romans, dépendant de leur état et de leur date de parution, peuvent vous rapporter jusqu'à la moitié de leur valeur marchande. Si le livre est paru depuis moins de 3 ans, le prix fixé sera équivalent à la moitié de sa valeur marchande; s'il est paru il y a de cela 3 à 6 ans, le prix sera équivalent au tiers de sa valeur marchande ; s'il a plus de 6 ans, le prix sera équivalent au quart de sa valeur marchande.
 - 4.1. Si vous le désirez, vous pouvez décider de baisser le prix en-deçà de celui que le libraire a établi, mais l'inverse n'est pas possible (prix supérieur à celui fixé par le libraire).
5. Dès que vos romans seront vendus, vous obtiendrez un crédit équivalant au prix préalablement fixé, moins un dollar couvrant les frais de manutention.
 - 5.1. Si vous achetez pour un montant inférieur à votre total de crédit, une note de crédit sera émise. Nous ne sommes pas responsables de la perte de cette dernière.
6. Nous ne sommes pas responsables de la perte, du vol ou de l'endommagement d'un livre.
 - 6.1. Il est de votre responsabilité de noter les romans que vous emmenez ou reprenez.

7. Un roman acheté en consignation ne peut pas être remis en consignation. C'est pourquoi nous apposons une étampe obligatoirement dans la deuxième de couverture (verso de la page de couverture).
8. Vos romans seront en consignation pour quatre mois. Après ce délai, vous serez avisé par téléphone ou par courriel afin de les reprendre, advenant qu'ils ne se soient pas vendus. À la suite de cet avis, à moins d'une entente avec le libraire, vous aurez deux semaines pour les reprendre. Les romans non récupérés dans le délai prévu seront donnés à une œuvre de charité.
 - 8.1. Si vous ne pouvez venir les chercher dans le temps imparti, il est de votre responsabilité de désigner quelqu'un de confiance afin de récupérer les livres. Après l'échéance du délai, nous considérons que vous ne les voulez plus et nous les expédierons à des œuvres de charité sans autre préavis.
 - 8.2. Si vous savez déjà que vous ne voudrez pas récupérer vos livres invendus, nous indiquerons une note au dossier afin de les offrir automatiquement, après leur échéance de 4 mois, aux œuvres de charité.
9. Si, lors d'un passage en librairie, vous oubliez un livre usagé vous appartenant chez nous, nous vous appellerons la journée même. Vous aurez deux semaines afin de venir chercher votre livre, sans quoi il sera offert aux œuvres de charité sans autre préavis.
10. Afin de vous contacter, nous vous invitons à nous soumettre votre numéro de téléphone. Vous avez le choix d'être avisé par téléphone ou par courriel lors de la vente ou de l'échéance d'un roman.